FRC.2.11140
pt. 1
C...
FRE
17634

ENTENDONS-NOUS.

PREMIER DIALOGUE ENTRE DEUX JACOBINS.

PAR DUBOIS-CRANCÉ.

LE PREMIER.

Vive la liberté, nous sommes encore une fois sauvés.

LE SECOND.

Vive la liberté, nous sommes encore une fois sauvés.

LE PREMIER.

Nous avons touché au moment d'être écrasés par l'aristoratie.

LE SECOND.

Nous avons touché au moment de succomber sous le joug de la tyrannie.

THE NEWBERRY LIBRARY

LE PREMIER.

Comme après la chûte de Robespierre ces messieurs levoient la crête!

LE SECOND.

Comme après la chûte de Robespierre ses agens baissoient la tête!

LE PREMIER.

Si cela eût duré un mois, nous étions tous guillotinés.

LE SECOND.

Si Robespierre eût vécu un mois de plus, il ne restoit en France que des frippons ou des sots, et M. Pitt avoit beau jeu.

LE PREMIER.

Que seroient devenus tous les sans-culottes qui ont si bien servi la chose publique dans Paris et dans les départemens?

LE SECOND.

Que seroient devenus tous les patriotes qui ne veulent la République que pour elle, et non pour assouvir des haines particulières ou favoriser l'élévation d'un tyran?

LE PREMIER.

Il me paroît, citoyen, que nous ne nous entendons pas.

LE SECOND.

C'est ce qu'il me semble.

LE PREMIER.

Je défends la cause des patriotes que l'aristocratie veut opprimer.

LE SECOND.

Et moi celle des patriotes qui l'ont été par des frippons qui ont ruiné la France et vouloient la subjuguer.

LE PREMIER.

Ah! je m'apperçois que tu es un modéré.

LE SECOND.

Ah ! je m'apperçois que tu es un enragé.

LE PREMIER.

Quoi ! tu ne vois pas la réaction du mouvement révolutionnaire ; tu ne vois pas que les aristocrates sont partout mis en liberté, et les patriotes incarcérés ; que l'on demande les assemblées primaires pour dissoudre la Convention?

LE SECOND.

Je ne vois dans tout cela qu'une manœuvre des agents du despotisme que nous venons d'abbatre, car la masse du peuple français est pour la convention ; il n'y a que les intrigants qui en chérissent exclusivement une portion.

LE PREMIER.

Ah parbleu! celui-là est fort.

LE SECOND.

Ecoute, si tu n'es qu'un sot, ou vas-t-en causer ailleurs, si tu es un frippon, je n'aime pas perdre mon tems.

LE PREMIER.

Eh bien j'écoute.

LE SECOND.

Tu conviendras que Robespierre étoit un tyran.

LE PREMIER.

Il faut bien que j'en convienne.

LE PREMIER.

Tu conviendras aussi qu'il avoit usurpé l'opinion, que les Jacobins eux-mêmes lui étoient dévoués ; toi qui parles tu es un de ceux qu'il avoit nommés à la municipalité. Heureusement pour toi tu étois en mission, sans quoi tu eusse été en révolte et guillotiné comme les autres.

LE SECOND.

Ah cela est vrai.

LE PREMIER.

Tu conviendras que tous les comités révolutionnaires étoient de son choix, que plusieurs députés, (et il en connoissoit peu dignes d'être employés), ont agi dans les départemens dans le même sens que lui, qu'ainsi toute l'autorité révolutionnaire étoit à l'époque du 10 thermidor dans les mains de ses agents. Elle y est même encore, puisque par décret, ces agents doivent continuer leurs fonctions jusqu'a ce qu'ils soient remplacés.

LE PREMIER.

Cela est vrai.

LE SECOND.

Eh bien, si l'on a lâché par-tout les aristocrates, ne sont-ce pas ces mêmes agents qui l'ont fait, et quel but peuvent-ils avoir eu, en détendant tout-à-coup les ressorts révolutionnaires, si ce n'est de faire crier à la réaction, à l'aristocratie, de prouver que tout est perdu, si l'on ne se

dépêche de leur rendre tout l'arbitraire, toute la puissance dont ils étoient investis ?

LE PREMIER.

Mais pas du tout, il a bien fallu obéir à la loi, qui met en liberté tous ceux qui étoient incarcérés sans motifs, et il y en avoit plus de cent mille.

LE SECOND.

Quoi ! vous aviez commis tant de crimes ?. . Mais en bonne foi, il me semble que les lois sont assez sévères pour comprimer tous les genres d'aristocraties. Si elles ne le sont pas assez, il faut en faire de nouvelles qui mettent le cachet sur le front du malveillant, de manière à ce que personne ne puisse s'y méprendre, et alors cet homme doit être sequestré de la société. Mais comment un individu peut-il être suspect *sans motifs*.

LE PREMIER.

Ah ! voilà de nos raisonnemens de modérés; et avec ces beaux systèmes on fera la contre-révolution. Est-ce que les prêtres et les nobles ne sont pas suspects de droit?

LE SECOND.

Oui, comme les ci-devant juges, les avocats, les procureurs, les gens de finance, les commerçants, et tout ce qui vivoit à l'aise des abus de l'ancien régime. Voulez-vous par ces motifs incarcérer toute la France, excepté les manouvriers? Je sens bien que les ci-devant nobles, étant d'une caste proscrite par les principes de notre gouvernement, doivent être surveillés de plus près que les autres ; par exemple, je croirois très-impolitique de les appeller à aucun emploi ; je pense qu'ils doivent être punis par où ils ont péché, et puisqu'ils ont si long-tems violé les principes de l'égalité, ils ne doivent pas même jouir de ses avantages ; je participerai volontiers à une loi qui déclarera que *tout homme de race noble est exclu à*

perpétuité de toutes fonctions publiques en France. Je crois cette loi très-sage, très-nécessaire, quoiqu'il y ait des gens qui prétendent que ce seroit encore pour eux une espèce de privilège. Oui d'opprobre, car c'est l'opinion qui fait tout, et l'opinion n'est jamais gouvernée par ceux qu'elle a proscrit, tant qu'ils ne peuvent pas remonter aux places qui l'a commandent.

Mais après cet acte de justice et d'une très-sage politique, pourquoi punir un homme uniquement parcequ'il est le fils de son père, si d'ailleurs il se contient strictement dans les bornes que la loi lui a tracé?

LE PREMIER.

Batz, batz, ils sont tous contre révolutionnaire defait ou d'intention; il faut une bonne fois nous en débarasser, sans quoi nous aurons des secousses continuelles à essuyer dans la république, et nous n'acheverons pas la révolution.

LE SECOND.

Je crains bien que vous ne preniez le change, vous autres, ou plutôt que vous ne vouliez nous le donner. Qu'est-ce qui agite l'intérieur de la république depuis deux ans? n'y a t'il que les nobles? Encore une fois, dès qu'ils font un pas de côté, il faut qu'ils soient punis; mais les fédéralistes étoient-ils nobles, Robespierre étoit-il noble? Hébert, Ronsin, étoient-ils nobles? tous les agents de Robespierre, à Paris, dans les départemens, aux armées, sont-ils des nobles? Eh bien, quand vous aurez proscrit, exporté ou guillotiné tous les ci-devant, sans distinction, il vous restera les prêtres, les fédéralistes, les agents du despotisme, les intrigants, les brigands, toujours prêts à se vendre au premier chef qui se présentera. Une faction qui s'élève, ne détermine-t-elle pas de droit une faction contraire un parti d'opposition? eh bien, cette faction fera guillotiner l'autre, jusqu'à ce que, devenue plus foible par la connoissance que le peuple aura de sa perfidie, elle soit guillotinée à son tour. Est-ce ainsi que vous voulez balotter la nation française, pour lui faire ché-

rir la liberté ? est-ce pour nous maintenir dans de perpétuelles convulsions, pour n'avoir de lois que le caprice des passions agissantes et réagissantes sans cesse que 1200 mille volontaires se battent en héros aux frontières? Voulez-vous justifier ce que dit M. Pitt, qu'*en nous laissant faire nous nous mangerons les uns les autres.*

Il n'est qu'un moyen légitime et solide d'etablir un gouvernement; c'est que la loi se place entre toutes les factions, toutes les prétentions, et que l'on punisse sévèrement tous ceux qui la violent. Qu'avons-nous vu depuis que la France entière a juré le maintien de la république? du sang, et toujours du sang, un patriote à l'échaffaud à côté d'un aristocrate, une faction triomphante et ensuite abattue, une autre faction capricieuse, hypocrite et féroce, menaçant la France de son despotisme, et tout-à-coup renversée dans la poussière. Maintenant le tapis est vuide, et nous attendons les escrocs qui viendront se présenter.

LE PREMIER.

Il s'en présentera, nous nous en doutons bien; nous voyons venir les souteneurs de l'aristocratie, mais nous les écraserons.

LE PREMIER.

Pauvre sot, tu ne vois pas qu'avec ce grand mot on nous mène à la dissolution de la république; on fomente les haines, on calomnie les bons citoyens, on divise le peuple, on détruit les propriétés, on sert parfaitement les ennemis de la révolution; tu ne vois pas que ce mot *aristocrate* renferme, dans la proscription que l'on veut établir, tous les hommes qui ne sont pas de l'avis de la faction qui veut régner.

LE PREMIER.

Oh moi, je ne connois pas de faction; je veux la liberté, je la défendrai jusqu'à la mort.

LE SECOND.

Toi, tu veux la liberté ? Oui, la liberté d'oprimer tout ce que tu croiras dans la république n'être pas de ton opinion. Nouveau Séide d'un Mahomet moderne, tu irois jusqu'à égorger ton père au nom de la république, en te croyant un Brutus; et après avoir été l'instrument aveugle d'un intrigant, tu deviendras sa victime, et ce ne sera qu'à la guillotine que tu ouvriras les yeux pour la première et dernière fois.

LE PREMIER.

Diable, cela est sérieux ; mais enfin nous voyons ce qui se passe dans les sections ans toute la France on crie haro contre les patriotes, sous le nom de Robespierristes : encore un pas et nous sommes victimes des aristocrates qui vont rentrer dans toutes les places et nous faire guillotiner.

LE SECOND.

Si tu étois de bonne foi et que tu eusse bien suivi la marche de la convention dans l'établissement nouveau du gouvernement révolutionnaire, tu ne seroispas si effrayé.

Sans doute il y a des hommes couverts de crimes, gorgés de sang et d'assignats, qui opprimoient dans les départemens pour s'enrichir et se venger, qui par leurs vexations arbitraires, faisoient plus d'aristocrates en un jour, que tous ler royalistes ensemble n'en ont fait depuis quatre ans, ce sont ceux-là qui crient le plus haut maintenant, parce qu'ils redoutent la punition de leurs forfaits, et ils appellent le cri de l'indignation publique qui n'est plus comprimé, *une réaction* : ils ont pour souteneurs tous ceux qui se sont laissés gouverner par eux, et qui ont peur. Cela est si vrai qu'on a été jusqu'à demander pour ces scelérats, dans le sein de la convention, l'inviolabilité.

Mais il ne faut pas que les vrais patriotes redoutent d'être confondus avec cette fange du despotisme. La con-

vention y a mis bon ordre ; et en supposant que quelques aristocrates levent aujourd'hui un front audacieux, parqu'ils abusent de tout ce que l'on fait de bien, ils ne tarderont pas à le rabaisser. Est-ce que le comité de sureté g n ral n'est pas chargé de réorganiser les commissions révolutionnaires ? ne doit-il pas y en avoir une par district et une par chaque commune de huit mille ames? as-tu peur que le comité fisse de mauvais choix, ne sait-il pas que si la classe intermédiaire sauva la république au 9 thermidor, ce n'est pas une raison pour lui confier le soin d'achever la révolution? ne sait-il pas qu'il n'y a que les bons Sans-culottes dont les intérêts privés soient *parfaitement* d'accord avec l'intérêt général, et qu'eux seuls doivent remplir ces délicates fonctions, Ce sera donc parmi ceux qui composent aujourd'hui les commissions révolutionnaires, qu'il choisira les élements du gouvernement ; mais il en écartera, avec juste raison, les fripons ; les extravagants, les hommes immoraux, qui ne sont guidés que par les passions les plus honteuses. Les brigands, je le repête, qui deshonorent la révolution, et sont plus dangereux à la liberté que les armées des despotes coalisés.

LE PREMIER.

Je ne goûte pas du tout ces beaux raisonnemens ; ils sont très-philosophiques, j'en conviens, mais ils sont bons pour d'autre tems. Ce n'est que par la *terreur* que l'on peut comprimer aujourd'hui la malveillance, il faut que nous l'écrasions ou que nous soyons écrasés, il n'y a pas de milieu.

LE SECOND.

Il semble à t'entendre que le *mercure* te monte à la tête ; et moi je dis qu'il n'y a que l'union, la fraternité, l'énergie républicaine qui puissent nous faire triompher de tous nos ennemis, une loi sage, mais vigoureuse. Une loi qui fasse aimer la révolution aux uns, et enchaîne les autres, doit porter, sans contredit la terreur dans l'ame des conspirateurs ; cela est *convenu*. Mais, encore une fois, si nous mettons les passions crapuleuses, les haines particu-

lières à la place de la justice nationale, l'arbitraire du brigandage à la place des principes, les hommes à la place des choses, il n'y aura de libres en France que les fripons, et tout le reste sera comprimé.

Appelle-tu cela un gouvernement ?

Et ensuite dans quel source iras-tu puiser cette énergie, cet amour brûlant de la patrie, qui lui fait tout sacrifier, et qui est si nécessaire au complément de la révolution ? est - ce parmi ces vampires gorgés de sang et de richesse ? Les scélérats sont tous comme Néron, dans les grandes occasions ils se cachent dans un égoût.

LE PREMIER.

Eh bien, puisque ce sont-là tes sentimens, je vais te dénoncer comme aristocrate à la société.

LE SECOND.

Et moi je te dénoncerai comme un brigand à tout le peuple Français.

DUBOIS-CRANCÉ.

A Paris, de l'imprimerie de GUFFROY, rue Honoré, no. 35. cour des ci-devant-Capucins.

Fre 2.
11140
pt. 2
Cage
Fre
1763 4

ENTENDONS-NOUS.

DEUXIÈME DIALOGUE ENTRE DEUX JACOBINS.

PAR DUBOIS-CRANCÉ.

LE PREMIER.

BON JOUR, bon an, confrère ! vivent les Jacobins !

LE SECOND.

Vive la Convention !

LE PREMIER.

Eh bien ! vivent les Jacobins et la Convention !

THE NEWBERRY LIBRARY

LE SECOND.

Pourquoi cet assortiment ? est-ce que les Jacobins sont Représentans du Peuple?

LE PREMIER.

Non ; mais ils sont *les hussards de la révolution*.

LE SECOND.

Pas tous.... J'en connois beaucoup qui ont fait l'arrière-garde, et qui parcourent aujourd'hui la plaine au galop, parce qu'ils n'ont plus d'ennemis en tête. J'en connois aussi qui sont des émigrés.

LE PREMIER.

Qu'appelles-tu des émigrés ? des émigrés aux Jacobins !

LE SECOND.

J'appelle des émigrés ceux qui ont passé à l'ennemi avec Robespierre, et qui sont rentrés.

LE PREMIER.

Mais ce ne sont pas là des émigrés.

LE SECOND.

C'est encore pis ; car un émigré n'est souvent qu'un misérable que la peur a fait sortir de la République, et qui tremble à cent lieues de nos sans-culottes, tandis que les complices de Robespierre attaquoient la liberté dans son centre. Ceux-là n'avoient besoin de prendre ni Valenciennes ni Condé, pour pénétrer dans Paris ; au sur-plus ils sont hors de la loi.

LE PREMIER.

Comment, hors de la loi!

LE SECOND.

Eh oui. D'ou viens-tu donc? est-ce que tu en doutes? est-ce que le décret de la fameuse nuit du 9 au 10 thermidor n'a pas mis hors de la loi Robespierre, Couthon, Saint-Just, *et tous ceux qui ont pris part à leur revolte.*

LE PREMIER.

Cela est vrai, mais ce décret ne portoit que sur la municipalité et l'état major.

LE SECOND.

Te mocques-tu? Pourquoi donc le président des Jacobins a-t-il été guillotiné? n'étoit-il pas aussi un *hussard de la révolution?* Et les secrétaires, les commissaires envoyés à la municipalité pour se coaliser; ceux qui tenoient séance et qui se sont déclarés en révolte contre la Convention, étoient-ils aussi *les hussards de la révolution?*

LE PREMIER.

Ceux-là ne sont pas de la société régénérée, on les a chassés.

LE SECOND.

Tu les connois donc?

LE PREMIER.

Mais....

LE SECOND.

Allons, *Monsieur le hussard*, un peu de franchise;

si vous les connoissez, vous avez dû les dénoncer ; et je ne vois pas qu'on ait fait justice d'aucun. Il faut le dire, parce que le comité de sûreté générale, depuis quelque tems, passe pour très-suspect de modérantisme aux yeux de certaines gens. Je n'en crois rien, moi ; je pense qu'il n'est que juste : mais il faut le connoître une bonne fois.

LE PREMIER.

Eh ! pourquoi dénoncerions-nous ces hommes ? les Jacobins sont-ils faits pour exercer l'infâme métier de délateurs ?

LE SECOND.

Cet excès de pudeur m'étonne d'autant plus que vous dénoncez, chaque jour, tout homme qui ne respecte pas vos vertus civiques, votre patriotisme exclusif. Quoi ! si Condé étoit dans Paris avec dix mille Autrichiens déguisés, vous ne voudriez donc pas exercer à leur égard l'*infâme métier de délateurs* ?

LE PREMIER.

Quelle comparaison !

LE SECOND.

Il est vrai qu'il n'y en a pas à faire ; car les Autrichiens seroient bientôt reconnus, et le Peuple n'auroit pas besoin de vos avis pour leur faire danser la carmagnolle ; au lieu que les complices de Robespierre, étant placés en avant-gardes au milieu de nous, pourroient très-bien égarer le corps de l'armée ; mais enfin ces hommes étoient très-criminels, *ils sont hors de la loi*. Tu conviendras que, si Legendre avoit fait rafle de tous ces brigands deux heures plutôt, dans la nuit du 9 ; ils auroient accompagné tous, le lendemain, leur président à la place de la révolution. Sont-ils moins coupables aujourd'hui du délit qu'ils ont commis, ce jour-là, parce qu'il y a six décades que l'événement a eu lieu ?

LE PREMIER.

Ma foi, je n'empêche pas qu'on les guillotine ; mais pour dénoncer, il faut être bien sûr, et je ne les connois pas positivement.

LE SECOND.

Si vous ne les connoissez pas, comment les avez-vous chassés ?... Et, le 28 thermidor, lorsque Collot-d'Herbois fut conspué aux Jacobins, pour avoir voulu s'opposer au mouvement contre-révolutionnaire qu'excitoit Robespierre, combien étiez-vous qui prites la défense des principes.

LE PREMIER.

aucun.

LE SECOND.

Il n'y avoit donc guère de monde ?

LE PREMIER.

La salle étoit pleine.

LE SECOND.

Diable, *messieurs les hussards*, vous étiez donc, ce jour-là, en colonne renversée, et l'on a chassé tout cela.

LE PREMIER.

Oh que non ! il auroit fallu fermer les portes.

LE SECOND.

Ah çà mais (entendons-nous) qui avez-vous donc chassé ?

LE PREMIER.

Tous ceux qui n'étoient pas à leur poste de citoyen dans la nuit du 9 au 10.

LE SECOND.

Ce n'est pas là ce qu'il falloit demander. Dans des circonstances aussi sérieuses, un tel homme, qui a été le soutien le plus dévoué de la tyrannie pendant six mois, a pu, au moment de la crise, n'avoir pas le courage de soutenir son rôle et se confondre dans la foule. J'ai vu de ces Jacobins prétendus, le jour du supplice des conjurés, errans parmi le peuple, et portant sur leur front livide le signal de leurs inquiétudes et la honte de leur défaite. D'ailleurs tel homme étoit censé à son poste dans un comité, dans la garde nationale, et y conspiroit; c'est au su et vu de tout le monde. Au surplus comment vous y êtes-vous pris pour faire cette vérification?

LE PREMIER.

Ma foi! on le leur a demandé; ceux qui ont dit, oui, ont été reçus; ceux qui ont dit, non, ont été rayés.

LE SECOND.

Eh bien! voilà ce qu'on appelle traiter les affaires *à la houzarde*; et vous appelez ce grand travail un scrutin épuratoire!

LE PREMIER.

Que diable voulez-vous? on avoit bien dit qu'on exigeroit de ceux qui se présenteroient pour être reçus en définitif, des certificats authentiques, signés des comités civils de sections; mais quand on a fait l'appel pour distribuer les cartes d'admission, on a négligé de faire produire les certificats.

LE SECOND.

Fort bien; on m'a même dit qu'au lieu de suivre la

liste épurée provisoirement, on avoit fait l'appel sur *l'ancienne liste d'inscription*.

LE PREMIER.

Cela est encore vrai. Je ne sais comment cela s'est fait ; on avoit égaré la liste, il a bien fallu en chercher une autre ; car rien n'étoit plus funeste que de laisser la société sans organisation.

LE SECOND.

Certes ! voilà un beau travail ; et la Convention doit être bien satisfaite d'une semblable épuration, et bien tranquille sur ses résultats.

LE PREMIER.

N'est-ce pas ?

LE SECOND.

Ah çà, sçavez vous que vous êtes bien heureux d'avoir des hommes aussi *purs* que les orateurs qui, depuis votre régénération, occupent la tribune ; car le fond de la société n'étant pas mieux connu, il pourroit encore y avoir quelque faction cachée qui occasionneroit de nouvelles secousses.

LE PREMIER.

Oh ! pour cela, il n'y a pas de danger, nous veillons de près ; et s'il se dénotoit quelque faction, nous en ferions justice. Vois comme nous avons chassé, sans balancer, ce Tallien et ce Fréron.

LE SECOND.

C'est vrai, la société s'est montrée ce jour-là ; elle a bien prouvé qu'elle étoit régénérée ; et je crois même que cette preuve-là pourroit tenir lieu de toute autre. Mais pourquoi les avez-vous chassés ?

LE PREMIER.

Nous ne savons pas, *c'est de confiance.*

LE SECOND.

Ah ! c'est singulier.

LE PREMIER.

On nous a dit que Tallien étoit un modéré ; que sans cesse, à la Convention, il ne parloit que de justice ; qu'il vouloit la liberté de la presse, pour signaler les fripons. Fréron a fait, à ce sujet, un discours qui n'a pas le sens commun, quoique la Convention l'ait fort applaudi, et en ait ordonné l'impression. Nous ne l'avons ni lu ni entendu ; mais, sur l'étiquette du sac, nous les avons chassés tous deux.

LE SECOND.

Vous ne voulez donc pas de liberté d'opinion ?

LE PREMIER.

Au contraire, nous la voulons toute entière pour ce qui nous convient ; mais tout ce qui ne nous convient pas, est évidemment une trahison envers le peuple, et nous sommes en sentinelle pour y mettre ordre.

LE SECOND.

Allons, je vois bien que vous êtes régénérés ; car les Jacobins que j'ai connus, ne vous ressembloient guère.

LE PREMIER.

Ah ! je ne sais pas cela, je n'y suis entré que depuis le 31 mai ; j'avois, avant cette époque, autre chose à faire qu'à m'occuper de la révolution.

LE SECOND.

Tu n'es pas le seul dans ce cas-là

LE PREMIER.

Non, nous y sommes presque tous. Moi, je t'avouerai franchement que la révolntion m'a ruiné ; j'ai des enfans à nourrir, on m'a dit que pour avoir un emploi, il falloit être Jacobin, je m'y suis fourré.

LE SECOND.

Eh bien ! qu'as-tu fait depuis ce tems-là ?

LE PREMIER.

J'ai eu d'assez bonnes missions ; j'ai été chargé par le comité de salut public d'aller surveiller deux représentans du peuple, *qui n'étoient pas dans le bon sens.* J'avois cinq cents livres par mois, tous frais payés, et cela aide à vivre : oh mais ! j'ai bien gagné mon argent ; j'ai ramassé tout ce que j'ai entendu dire de droite et de gauche, et j'ai rapporté un plein carton de dénonciations contr'eux.

LE SECOND.

Trés-bien.

LE PREMIER.

J'ai fait mieux ; c'est qu'au moyen de ma commission, j'ai lutté d'autorité avec eux ; et de la manière dont je me suis entouré, je les ai empêchés de faire tout le mal qu'ils auroient voulu.

LE SECOND.

Et quel mal ?

LE PREMIER.

Par exemple, à Ville-Affranchie, ils ne vouloient pas qu'on démolît les maisons, de peur de ruiner le commerce ; à Brest, ils ont permis, dans quelques communes fanatisées, de continuer à dire la messe, de peur d'exciter des troubles et de nuire aux travaux du port. Est-ce que l'on doit avoir de pareilles considérations en révolution ?

LE SECOND.

Et tu as mis ordre à tout cela ?

LE PREMIER.

Oh ! je t'en réponds. Je ne suis pas patriote à demi ; et j'aimerois mieux voir la France ruinée, que ce qu'il y restât un seul aristocrate qui ne fût pas guillotiné.

LE SECOND.

Mais je t'ai déjà dit qu'on ne s'entendoit pas sur le mot aristocrate.

LE PREMIER.

Bah, bah ! c'est vous autres qui ne vous y entendez pas ; nous les connoissons bien, nous.

LE SECOND.

Définissez-moi donc ce que c'est qu'un patriote de 94, car je suis tout dérouté.

LE PREMIER.

C'est un homme qui veut l'égalité sur tout.

LE SECOND.

Quoi, sur tout ?

LE PREMIER.

Oui sur tout, sans exception.

LE SECOND.

Je ne te comprends pas.

LE PREMIER.

Tu sais bien que Robespierre a dit qu'il falloit tenir le peuple en insurrection, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus en France ni grande ville, ni grand propriétaire.

LE SECOND.

Mais je ne vois là qu'une spoliation exécrable, la destruction de tous les principes constitutionnels et la base de la tyrannie.

LE PREMIER.

Point du tout, c'est l'*égalité*.

LE SECOND.

Encore une fois, entendons-nous. Je sais que, d'après les principes que depuis cinq ans nous développons, il n'y a plus aucune distinction de rang et de naissance, que *nous sommes tous égaux en droits*, c'est-à-dire que chaque citoyen a un droit égal à tous les emplois, pourvu qu'il ait les talens et les vertus nécessaires pour les remplir. Mais je ne vois nulle part qu'il soit question d'arracher à celui qui a, pour donner gratuitement à celui qui n'a pas. Au contraire les propriétés sont sacrées et sous la sauvegarde de la nation.

LE PREMIER.

Oui sans doute ; mais le gouvernement a bien le droit

d'empêcher ces fortunes scandaleuses qui détruisent l'égalité, et finiroient par nous donner des maîtres.

LE SECOND.

Le gouvernement y a pourvu par la loi sur les successions. Il est bien impossible avec cette loi, que la fortune d'un homme riche ne se subdivise pas à l'infini dans l'espace d'un demi-siècle. Quant aux fortunes rapides et scandaleuses dont tu parles, il faut distinguer : si c'est un commerçant, qui attire les fonds de l'étranger en échange de l'industrie nationale, il me semble que, bien loin d'entraver ses opérations, il doit être encouragé; car, dans ce cas, sa fortune particulière devient un accroissement à la fortune publique.

Si c'est une dilapidation des fonds de l'état, il doit être puni; mais le meilleur moyen de s'en garantir, est que le gouvernement ait une marche sage, éclairée, et qu'en établissant la concurrence par sa probité, il ne fasse pas de faux marchés.

LE PREMIER.

Oh ! moi, je pense que toutes les grandes propriétés doivent être nationales, parce qu'elles sont présumées mal acquises, et ensuite partagées en petits lots entre les sans-culottes.

LE SECOND.

Voilà le système de Barrère développé par Fayaut à la Convention; mais tu sais comme on y a répondu.

LE PREMIER.

Oui, mais on n'a pas nié le principe, on n'a présenté que le besoin de maintenir le gage des assignats; c'est une affaire de circonstances, mais nous nous retournerons, car il faut que le principe ait son exécution.

LE SECOND.

Quel principe ?

LE PREMIER.

Que les propriétés doivent être divisées.

LE SECOND.

Je suis d'accord de ce principe, je crois qu'il est utile que les propriétés soient divisées autant que le permettent la justice et la nature des choses dans l'état de société ; mais tu ne veux pas sans doute exagérer cet axiôme au point de faire des Français un peuple nomade. Si nous étions tous propriétaires, nous serions tous dans la misère, car aucun ne voudroit travailler à la vigne de son voisin.

Laisse donc faire aux loix leur effet ; c'est à elles à tenir le niveau de l'égalité d'une main sage, ferme et point destructive. Après l'égalité de droits, je n'en connois qu'une de légitime, c'est l'indépendance ; procurons donc à chacun les moyens de tirer de son industrie tout le parti possible, et nous atteindrons cette égalité ; car si mon charron, mon menuisier sont mes ouvriers, je suis le leur comme laboureur ou commerçant. Tout est échange volontaire dans la société d'un peuple libre : si j'ai plus de gages d'échange qu'un autre, après mes besoins réels satisfaits, tant mieux pour les arts ; je ferai faire une maison commode, un beau meuble, un tableau. Et c'est ainsi que la fortune, circulant par tous les canaux qui vivifient une nation, fait son bonheur et assure son indépendance. voilà la véritable égalité.

Nous avons aux frontières une foule d'artistes : que diroient-ils à leur retour, si au lieu d'un pinceau ou du cizeau du lapidaire, on leur offroit une pioche ou une serpe ? ils demanderoient pour qui donc ils ont acquis la liberté ? Vous auriez beau leur dire qu'avec un champ

qu'ils laboureroient, ils auroient du pain, ils vous répondront que les arts flattent l'artiste autant et plus que l'amateur, que leur bonheur consiste à peindre et à sculpter, qu'ils y gagnoient bien leur vie et des jouissances qu'ils ne retrouveroient pas dans un champ de bled. Que répondrez-vous, messieurs *les niveleurs* ?

LE PREMIER.

Ma foi, je n'en sais rien.

DUBOIS-CRANCÉ.

A Paris, de l'imprimerie de GUFFROY, rue Honoré, n° 35, cour des ci-devant Capucins.

FRC.2.11140
pt.3
Coll
FRC
17634

TROISIÈME DIALOGUE *ENTRE* DEUX JACOBINS.

PAR DUBOIS CRANCÉ.

LE PREMIER.

Eh bien ? ton Dubois-Crancé vient donc de lever le masque.

LE SECOND.

Il vient d'arracher le masque à bien des gens.

LE PREMIER.

Tous les aristocrates le prônent.

LE SECOND.

Tous les fripons le détestent.

LE PREMIER.

Quel a donc été son but en censurant toutes les opérations du gouvernement.

LE SECOND.

Faire son devoir (n'est il pas député ?)

THE NEWBERRY LIBRARY

LE PREMIER.

Son devoir étoit de soutenir les patriotes.

LE SECOND.

De quels patriotes parles-tu, car il ne croit pas en avoir attaqué aucun.

LE PREMIER.

Ho ! il n'a nommé personne, mais il y en a qui sont si bien désignés.....

LE SECOND.

Si quelqu'un se trouve désigné, ce ne peut être un patriote, car il n'a présenté que la série des crimes des brigands.

LE PREMIER.

Oh tu sais que dans une révolution il y a toujours des erreurs ; mais l'essentiel est que les intentions soient bonnes, et celui qui s'appesantit trop sur les fautes des patriotes fait tort à la révolution.

LE SECOND.

Mais pour corriger ces fautes il faut bien les développer et faire sentir la nécessité du remède ; d'ailleurs tu es bien complaisant de traiter aussi légérement ces crimes atroces qui, à travers le sang et le pillage, nous conduisoient à la dissolution de la République par le vandalisme le plus déhonté.

LE PREMIER.

Il a fallu employer tant de monde, et les choix étoient si difficiles à faire, qu'il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé quelques êtres impurs parmi tant de bons citoyens.

LE SECOND.

Quelques êtres impurs ; y a-t-il en France un seul canton qui n'ait à gémir d'avoir contribué pour sa part aux dilapidations, aux actes arbitraires et vexatoires des supôts de la tyrannie. La République occupe une surface de plus

de 160 mille lieues quarrées, cite-moi une de ces divisions qui n'ait pas essuyé l'atteinte du crime. Repasse ensuite en revue les grandes villes, les chefs-lieux de nos manufactures; vois-y les décombres de notre industrie, et dis-moi si au milieu de nos victoires nous n'avons pas essuyé la plus terrible des défaites : cette guerre intestine coûte à la France plus que celle des frontières.

LE PREMIER.

Je conviens qu'on a été trop loin dans certaines occasions, mais aussi il y avoit tant d'aristocrates.

LE SECOND.

Ce n'est pas à force d'injustices et de cruautés que l'on fait aimer la liberté; la terreur ne fait que des esclaves de ceux qui n'en sont pas victimes, elle ne peut servir que le despotisme, elle est un crime de lèze-nation au premier chef.

LE PREMIER.

Mais comment, sans la terreur, en imposer aux aristocrates.

LE SECOND.

Il faut en imposer aux uns par une justice sévère, et ramener les autres par les principes.

LE PREMIER.

Cette espèce d'hommes n'y croit pas; jamais on ne leur fera aimer la liberté et sur tout l'égalité.

LE SECOND.

Et tu en conclus qu'il faut les tuer.

LE PREMIER.

Non, mais il faut s'assurer qu'ils ne pourront jamais nuire.

LE SECOND.

Eh! comment?

LE PREMIER.

En les incarcérant jusqu'à la paix, ou mieux en les exportant.

LE SECOND.

Si l'on connoissoit bien la limite de cette mesure, le mal n'étant que partiel n'empêcheroit pas le reste de la machine d'aller ; mais si tu veux ouvrir les registres des tribunaux et des commissions révolutionnaires, tu y verras cent commerçans, laboureurs, hommes de loi ou artisans pour un prêtre ou un noble ; il faudra donc exporter tous ces gens-là ? L'émigration a purgé la République de la majeure portion d'une race proscrite ; ceux qui y restent ont pour la plupart lié leur fortune à l'intérêt public par des acquisitions de biens nationaux ; s'ils se conduisent mal, il faut faire peser sur eux toute la force du gouvernement révolutionnaire ; s'ils font valoir paisiblement et utilement leurs domaines, pourquoi les considérer comme des traîtres ; punissez-les du hazard de leur naissance en les privant du droit de parvenir à aucun emploi : cela me paroit sage et politique ; mais laissons-les jouir d'ailleurs du droit de citoyen, du droit sacré de propriété. Vous n'avez pas à craindre la puissance de leur richesses accumulées, les loix sur le partage des biens y ont pourvu ; pourquoi donc être injuste et féroce même sans objet. En Suisse on chassa tous les nobles ; qu'y gagna le peuple, ce fut l'aristocratie bourgeoise qui les remplaça. Je crains bien que ce ne soit là un des motifs secrets de nos patriotes exclusifs.

LE PREMIER.

Cela est impossible, la République étant fondée sur l'égalité.

LE SECOND.

Oui, c'est un grand principe, mais il faudroit que l'intrigue ne fut pas constamment à sa porte ; moi je vois une classe inépuisable d'aristocrates en France, ce sont les hommes de loi, et le plus grand service que la Convention pourroit rendre au peuple, ce seroit de nous donner un code de loix si clair, si précis, que tous les procès fussent aisément jugés par arbitrage, et *qu'il n'y eut plus d'hommes*

de loix ; cette vermine rongera dans tous les tems le peuple en gros et en détail. Elle accaparerera les suffrages aux élections, et tu verras qu'un beau jour, (dans quelques années s'entend,) il sortira un décret du corps *des avocats législateurs* qui dira qu'attendu la nécessité d'une instruction suffisante pour répondre à la confiance du peuple et conduire les affaires de l'état, nul ne pourra désormais être appellé à aucune fonction législative ou administrative qu'il n'ait été homme de loi.

LE PREMIER.

Tu me dis tout cela pour écarter le sujet de notre discussion; nous parlions du discours de Dubois-Crancé à la Convention.

LE SECOND.

Je n'ai aucun intérêt à détourner ton attention de ce discours.

LE PREMIER.

Il a flatté les aritocrates.

LE SECOND.

Tans-pis pour eux, s'ils ont crû y trouver leur part : car il n'a jamais dit qu'il falloit leur faire grace, au contraire il a demandé le maintien du gouvernement révolutionnaire ; mais il a désiré qu'on fût équitable envers les gens de bonne-foi, et sur-tout que le régime de la justice nationale ne servît pas de manteau à des inimitiés particulières.

LE PREMIER.

Comment; il n'a pas dit qu'il falloit désaristocratiser les commerçans égoïstes en les intéressant personnellement au bien-être de la République, plutôt que de les tuer et de ruiner leur commerce, ce qui a fait rire de pitié le cratère de la Montagne.

LE SECOND.

Oui, il a dit cela, et je le pense comme lui ; je l'ai vu opérer dans le tems du fédéralisme du Midi : depuis le Jura jusqu'a Bordeaux tout étoit coalisé, il n'avoit pas 20 patriotes prononcés à sa disposition, sa tête étoit à prix, les actes les plus contre-révolutionnaires étoient affichés publiquement dans tous les départemens ; Marseille, Lyon,

le Jura étoient en révolte ouverte, cette guerre parroissoit devoir être terrible, sur-tout par son accord avec la Vendée et les mouvemens des ennemis extérieurs aux frontières; et bien il a trouvé le secret en alliant la douceur à la fermeté, de rompre l'accord des départemens, de les diriger centre les rebelles, il savoit bien qu'il se servoit contre Lyon d'hommes qui s'étoient fédéralisés avec cette ville un mois auparavant; mais qu'importe il les a rendus utiles à la République il l'a fait triompher du plus terrible de ses dangers.

Si au lieu de cette conduite il eût cherché des coupables, s'il eût établi un tribunal pour les juger, s'il n'eût pas voulu faire grace aux intentions, l'incendie devenoit général, le sang des patriotes eût coulé à flots, et il ne resteroit peut-être plus de la liberté qu'un cruel souvenir.

LE PREMIER.

Comment? cela est vrai.

LE SECOND.

Si tu ne me crois pas, demande-le à tout le midi, il n'y aura qu'une voix pour attester la vérité; d'ailleurs Dubois-Crancé n'étoit pas le seul représentant chargé de cette besogne: demande à ceux qui ont agi de concert avec lui, si ce système ne leur a pas parfaitement réussi: ne sois donc pas étonné s'il a avancé ce principe, puisqu'il est fondé sur une heureuse expérience; il pense que la Vendée qui n'étoit au commencement qu'une étincelle n'est devenue maintenant un désert que par les mesures détestables qu'on y a pris successivement. Comment veux-tu qu'il croie que les habitans de la Vendée qui étoient connus pour les plus doux, les plus hospitaliers de la France, qui étoient tous de paisibles cultivateurs, soient devenus tout-à-coup férôces, si on ne les avoit réduits au désespoir; enfin Dubois-Crancé est convaincu qu'il y a un point de contact immédiat entre les patriotes exagérés et les aristocrates, et que par des routes opposées ils arrivent au même but, *la dissolution de la République*. A Rome, on se disputoit au sénat pendant que César marchoit à la toute puissance, à Constantinople on se déchiroit pour le mystère de la transubtation pendant que Mahomet entroit dans la ville n'imitons pas les égorgeurs de ces nations.

LE PREMIER.

Mais enfin Dubois-Crancé a blasphémé contre la souveraineté du peuple, en disant que les facultés d'un million d'hommes en France nourissoient l'industrie de 25 autres millions : c'est évidemment assujettir la masse du peuple à un petit nombre de riches.

LE SECOND.

Oui, on a eu la bêtise d'avancer ce ridicule propos aux Jacobins, et rien ne prouve plus la malveillance des soit disant patriotes exclusifs que le soin qu'ils mettent à interprêter malicieusement une phrase qui peut y donner lieu, plutôt que de saisir le sens et l'intention de l'auteur dans la totalité de son opinion; mais, au surplus qu'y a-t-il donc de contraire à la souveraineté du peuple dans cette expression ?

N'est-il pas évident qu'il y a tel manufacturier qui fait le bonheur de son canton, en fournissant des moyens de mettre leur industrie en activité a 3 ou 4 mille ouvriers et par conséquent d'élever leur famille et de pourvoir à tous leurs besoins.

Tel proprietaire par les avances que lui permet sa fortune n'augmente-t-il pas ses recources avec lesquelles il forme des entreprises utiles à la république et vivifie tout son canton.

Ces hommes-là ne sont-ils pas précieux, nécessaires dans un grand état où les fortunes sont disparates, où le genre d'industrie relatif au nombre d'hommes doit être varié à l'infini.

En quoi donc ce principe reconnu de tout le monde peut-il attaquer l'indépendance de la nation ? Celui qui travaillle pour moi reçoit le gage de son travail, comme lorsque je vends un septier de bled je reçois le prix de mon labourage.

Il est encore évident que sans gages d'échange le peuple seroit dans la misère au sein de l'abondance ; l'équilibre des moyens d'existence consiste à tirer la denrée du point où elle surabonde, pour la transmettre dans les lieux où elle manque. Ce sont toutes ces facultés nécessaires pour maintenir l'indépendance d'une nation, qui ne peuvent appartenir au plus grand nombre dont Dubois-Crancé a voulu parler et son discours n'avoit pas pour but d'entrer

à ce sujet dans de plus grands détails, il a cru être assez senti de tous les hommes de bien.

LE PREMIER.

Oui, mais ce système est mauvais, il ne faut pas que la fortune publique reste concentrée dans un petit nombre de mains, sinon vous tuez l'égalité.

LE SECOND.

Mais Dubois-Crancé n'a pas présenté cette idée comme un système à maintenir exclusivement, il a seulement présenté le tableau de notre situation actuelle, il a voulu prouver que si tout-à-coup on ruinoit tous les propriétaires, on anéantiroit momentanément les ressources de la France, et on se mettroit hors d'état de résister à ses nombreux ennemis.

Il pense que la Convention doit s'occuper, par des loix sages qui n'opère aucune secousse violente, aucun déchirement, de répartir les moyens de fortune et d'aisance dans un plus grand nombre de mains; mais il pense aussi que ces moyens consistent spécialement dans la levée des entraves qui s'opposoient à l'industrie et non dans la violation des personnes et des propriétés. Voilà les motifs de son opinion.

LE PREMIER.

Soit, nous sommes d'accord.

LE SECOND.

Eh bien, entendons-nous.

DUBOIS-CRANCÉ.

De l'imprimerie de GUFFROY, rue Honoré, n°. 35, cour des ci-devant Capucins.